

Occupation: Ergothérapeute

LA REVUE DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC VOL. 05 N°04 AUTOMNE 2024

Mise à jour des informations
professionnelles

Le bureau du syndic
et le secrétariat général
vous informent



Rapport Annuel
2023-2024 -
maintenant
disponible

Rapport de la
Tournée provinciale
de l'OEQ en ligne

Le Prix Mérite
du CIQ décerné à
M. Jacques Gauthier



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

Ergothérapeutes pour le Nouveau-Brunswick

Le Réseau de santé Vitalité est à la recherche d'**ergothérapeutes** qui souhaitent contribuer à la santé de nos communautés au Nouveau-Brunswick. Choisissez Vitalité et joignez-vous à une de nos équipes à Edmundston, Campbellton, Moncton, Bathurst ou dans la Péninsule acadienne.

Il y a de bonnes raisons de travailler chez Vitalité!

Vous pourrez avoir une carrière qui offre de nombreuses possibilités, tout en profitant d'un mode de vie détendu.

- Une rémunération compétitive
- Jusqu'à 7 000 \$ en incitatifs de recrutement et jusqu'à 25 000 \$ si vous travaillez au Centre Hospitalier Restigouche
- Des modalités de travail flexibles et la possibilité de travailler à temps plein ou à temps partiel (des postes à temps plein et à temps partiel sont à pourvoir)
- Une gamme intéressante d'avantages sociaux dès le premier jour

Je choisis
vitalité



vitalitenb.ca

nader.joiseus@vitalitenb.ca

506-869-7424



Sommaire

Vol. 05 > N°04
Automne 2024

05

Mot de la présidence

05 Rapport complet de la Tournée de l'équipe de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

06

Faits saillants du Rapport annuel 2023-2024

08

En direct de l'Ordre

- 08 L'importance de la collaboration et de la mise à jour des informations professionnelles
- 11 M^e Yannick Chartrand rejoint l'OEQ
- 12 Pourquoi est-il important pour les membres de mettre à jour leurs informations professionnelles
- 13 Bilan de l'inspection 2023-2024
- 16 Retour sur l'Assemblée générale annuelle du 21 octobre 2024
- 19 Virage numérique : fin de la version papier de la revue *Occupation : ergothérapeute* (revue OE)
- 19 Règlement de la formation continue : entrée en vigueur prévue pour la prochaine inscription au Tableau de l'Ordre
- 20 Accueil des nouveaux membres de l'équipe
- 20 L'Ordre accueille une stagiaire en ergothérapie au mois d'octobre

21

Prix, bourses et subventions

- 21 Remise de prix OEQ aux étudiant(e)s
- 23 Lauréat(e)s 2023
- 28 Prix Mérite du CIQ
- 29 L'appel de candidatures pour les prix, bourses et subventions 2024

30

Ergothérapeutes en action

- 30 « Aide au bain à domicile : qui interpellier ? »

35

Nouvelles des partenaires

- 35 Nouvelles de l'ACE

36

Pleins feux sur la relève

- 36 « Ergo en quelques mots : promouvoir la pratique professionnelle par l'entremise des réseaux sociaux »



38 Avis

39 Bienvenue aux nouveaux membres

VOUS AVEZ UNE QUESTION
RELATIVE AUX **BALISES**
ENCADRANT L'EXERCICE
DE L'ERGOTHÉRAPIE ?

VISITEZ NOTRE SITE WEB :
WWW.OEQ.ORG/ERGOTHERAPEUTES/

DÉCOUVREZ SOUS PUBLICATIONS :

[LA TENUE DES DOSSIERS EN ERGOTHÉRAPIE](#)

[REVUE OCCUPATION : ERGOTHÉRAPEUTE](#)
ET [ARTICLES](#) SUR LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

[NORMES D'EXERCICES ET GUIDES](#)

DÉCOUVREZ SOUS MA PRATIQUE :

[LOIS ET RÈGLEMENTS](#) (DONT LE CODE DE DÉONTOLOGIE)

[EXERCICE DANS LE SECTEUR PRIVÉ](#)

VOUS N'AVEZ PAS TROUVÉ
RÉPONSE À VOTRE QUESTION ?

IL EST POSSIBLE QUE VOTRE
QUESTION **NE RELÈVE PAS DE L'ORDRE.**
EN VOICI QUELQUES EXEMPLES :

- Organisation du travail, échelles salariales
- Données probantes, avis sur les meilleures pratiques, questions cliniques
- Lois et règlements qui n'émanent pas de l'Ordre
- Assurance responsabilité professionnelle

**SI VOTRE QUESTION CONCERNE DES ASPECTS DE LA PRATIQUE
PROFESSIONNELLE QUI RELÈVE DE L'ORDRE, VOUS POUVEZ
NOUS LA FAIRE PARVENIR EN UTILISANT LE FORMULAIRE PRÉVU
À CET EFFET À LA PAGE D'ACCUEIL SECTION « NOUS JOINDRE ».**

À NOTER QUE L'ORDRE NE PRODIGE AUCUN AVIS OU CONSEIL DE NATURE JURIDIQUE OU CLINIQUE.
DE PLUS, NOUS NE NOUS PRONONÇONS PAS SUR LA CONFORMITÉ DE LA PRATIQUE OU DE FORMULAIRE.
VOICI D'AUTRES RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION : SERVICE JURIDIQUE DES ÉTABLISSEMENTS
OU DES ASSUREURS PRIVÉS, COMITÉ ÉTHIQUE, PERSONNE OCCUPANT UN RÔLE-CONSEIL,
ASSOCIATIONS, SITE WEB EDUCALOI, ETC.

Occupation: **Ergothérapeute**

Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, avenue Union, bureau 920
Montréal (Québec) H3A 2S9
Tél.: 514 844-5778 ou 1 800 265-5778
Télec.: 514 844-0478

Rédactrice en chef

Marie-France Jobin

Rédacteurs

Nancy Boudrault, Yannick Chartrand,
Chadia Cherradi, Patrick Doyon, Caroline
Fortier, Charlène François, Marie-France
Jobin, Jacynthe Massé, Alexandre Nadeau.

Révision linguistique

Gilles Vilasco

Conception graphique et mise en page

gbdesign-studio.com

Publicités

CPS Média / Maxime Caouette
Tél.: 450 227-8414, poste 314
mcaouette@cpsmedia.ca
cpsmedia.ca

Renseignements et commentaires

ergo@oeq.org

Tirage : 1 598 exemplaires
ISSN 2562-9921 (Imprimé)
ISSN 2562-993X (En ligne)
N° de convention 40027757 de la Poste-publications

Occupation : ergothérapeute est publié 4 fois par
année. Il rejoint les quelques 6300 ergothérapeutes
membres de l'Ordre.

Les articles non signés émanent de la rédaction.

Les articles qui n'émanent pas de la rédaction sont
signés par leur auteur. Les opinions et points de vue
qu'ils contiennent n'engagent que ce dernier.

La publication d'annonces publicitaires dans le pré-
sent bulletin ou la mention de produits ou de services
dans les textes ne signifie pas que l'Ordre les ap-
prouve ni qu'il s'en porte garant.

La transmission d'encarts publicitaires dans le même
envoi que le présent bulletin ne signifie pas que l'Ordre
approuve les produits ou services ainsi offerts ni qu'il
s'en porte garant.

La reproduction des textes apparaissant dans le pré-
sent bulletin est autorisée avec mention de la source.



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

OEQ

Imprimé sur Rolland Opaque. Ce papier contient 30% de fibres
postconsommation, est fabriqué avec un procédé sans chlore
élémentaire et à partir d'énergie biogaz.



ECF

BIOGAZ



Mot de la présidence

R

rapport disponible de la Tournée de l'équipe de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

J'ai le privilège de vous présenter le rapport de la [Tournée provinciale](#) de notre Ordre, qui s'est déroulée de novembre 2023 à septembre 2024. Cette tournée a été une initiative essentielle pour renforcer les liens entre notre Ordre et ses membres à travers tout le Québec.

La Tournée a permis de rencontrer de nombreux ergothérapeutes dans leurs milieux de travail et de partager la planification stratégique 2023-2026 de l'Ordre. Nous avons discuté des enjeux actuels de la profession, des exigences de la pratique et des ressources disponibles pour vous soutenir au quotidien.

Également, le [Guide des activités professionnelles de l'ergothérapeute](#), diffusé au printemps 2024, a été présenté et nous avons mis en lumière l'importance de réaliser les activités réservées de la profession conformément au Code des professions du Québec. Nos rencontres ont été riches en échanges et ont permis de recueillir vos précieuses rétroactions. À travers cette Tournée, nous avons parcouru plus de 3 000 km, visité 13 villes en personne et organisé des rencontres en mode hybride grâce à la visioconférence. La participation active des membres a été remarquable, avec un taux de participation global de 14 %, démontrant votre engagement et votre dévouement envers notre profession aux quatre coins de la province.

Je vous invite à prendre connaissance du [rapport complet de la Tournée sur notre site web](#), rubrique

Actualités. Ce rapport résume les thèmes abordés, les réflexions partagées et les actions futures que nous entreprendrons afin de répondre aux besoins de la profession et ceux de la population québécoise pour une meilleure accessibilité aux services ergothérapeutiques en temps opportun.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les ergothérapeutes qui ont participé à ces rencontres, ainsi que ceux qui ont contribué à l'organisation de cette activité sur une période de près d'un an. Votre engagement et votre passion pour la profession sont la clé de notre succès collectif.



Alexandre Nadeau,
erg., M. Erg., ASC, C.Dir.



Faits saillants du Rapport annuel

2023 - 2024

Profil des ergothérapeutes

L'ordre a dénombré **6 541 membres** au 31 mars 2024.

Ce sont **161 membres de plus** que l'année précédente (2,46%).

Femmes
92,2%



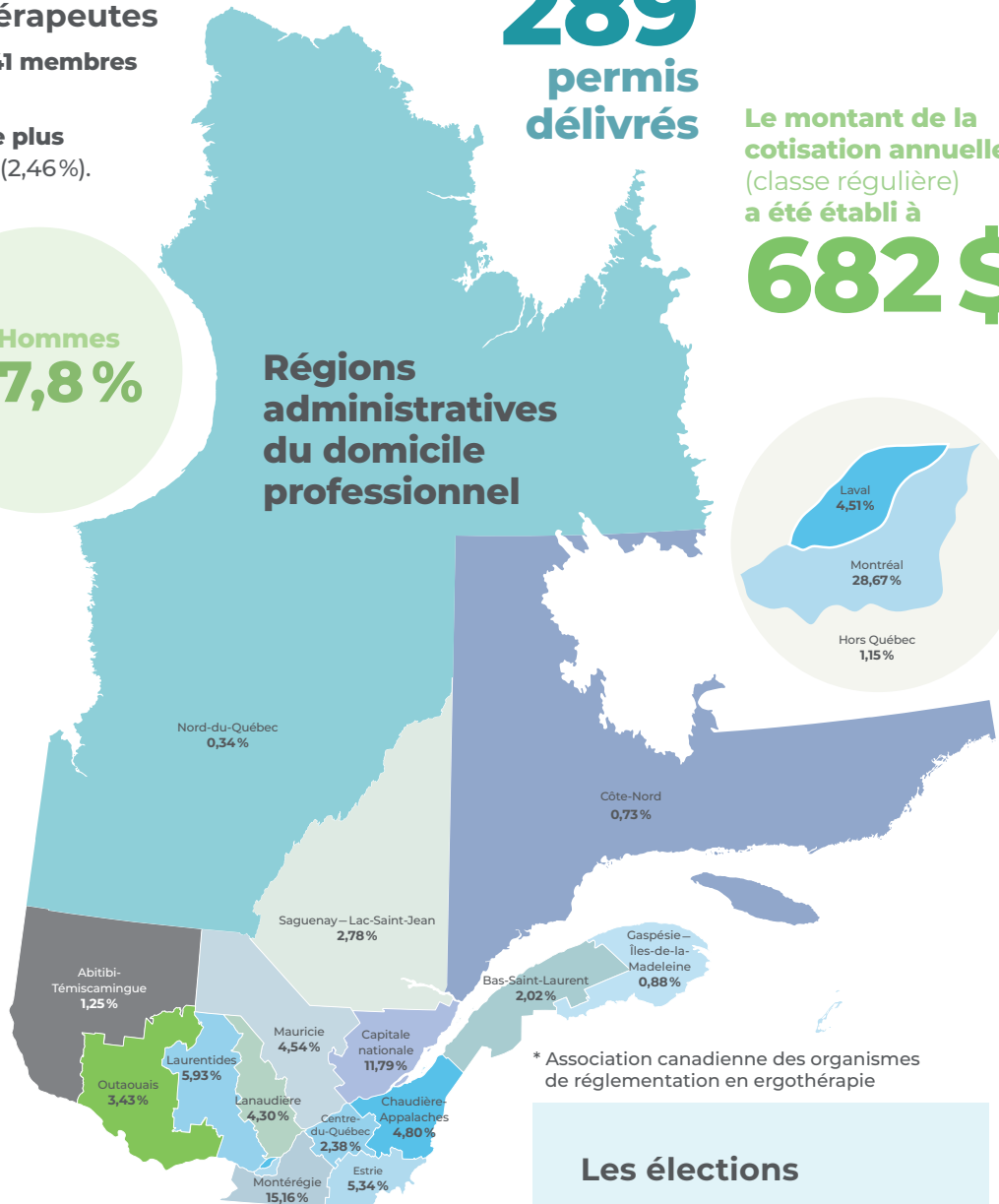
Hommes
7,8%

289
permis
délivrés

Le montant de la cotisation annuelle (classe régulière) a été établi à

682 \$

Régions administratives du domicile professionnel



Faits saillants

- Début de la Tournée provinciale de l'OEQ;
- Nouveau format d'événement en ligne: organisation de Webinaires;
- [Guide des activités professionnelles de l'ergothérapeute](#);
- 12^e colloque annuel de l'OEQ – Lévis, 28 et 29 septembre 2023;
- Révision de l'inspection professionnelle pour une gestion selon le risque;
- Signature d'une entente de télésanté interprovinciale avec les membres de l'ACORE*;
- Début des travaux avec l'Office des professions afin de faire reconnaître certains diagnostics en santé mentale;
- Mise en vigueur du Règlement sur les communications électorales pour les élections à la présidence de l'OEQ;

- Finalisation des démarches pour l'habilitation d'autres professionnels à décider des mesures de contention en milieu scolaire;
- 50^e anniversaire de l'OEQ au sein du système professionnel.

* Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie

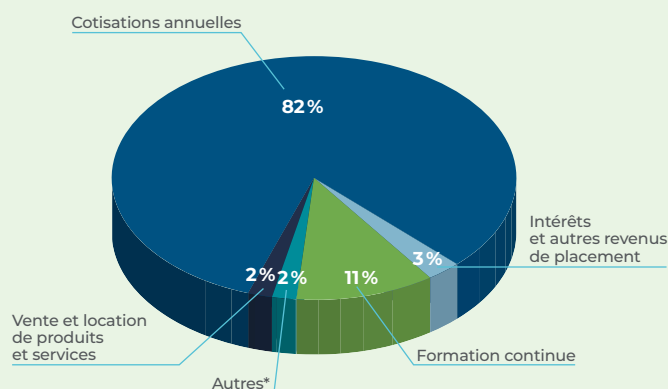
Les élections

- Région 1 :
Kim-Julie Levasseur-Boulay, administratrice pour un mandat de trois ans;
- Région 2 :
Élise Matthey-Jacques et Line Lemelin, administratrices pour un mandat de trois ans.

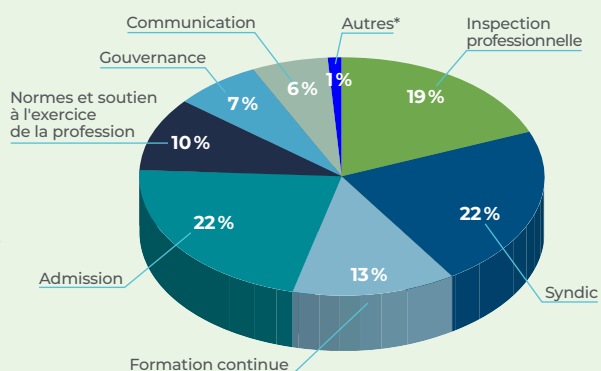
Résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

Grâce à une gestion robuste, l'Ordre a dégagé **un excédent budgétaire de 75 373 \$** alors qu'un **déficit de 15 105 \$** était prévu au début de l'exercice.



Revenus 5 074 485 \$



Dépenses 4 999 112 \$

* [Détails dans le rapport annuel 2023-2024](#)

Gouvernance

- Le Conseil d'administration (CA) a démontré une gestion prudente. Des politiques significatives ont été adoptées, dont notamment, la mise en œuvre de la politique de gestion intégrée des risques;
- Six séances ordinaires et deux séances extraordinaires ont été tenues par le CA;
- Des nominations à des postes clés ont été effectuées, notamment la directrice générale par intérim et la syndique de l'ordre.

Qualité de l'exercice

- 453 dossiers d'inspection ont occupé la direction au cours de l'année – 193 ont été achevés.

Bureau du syndic

- 123 dossiers ont été traités durant l'année;
- Trois dossiers ont fait l'objet d'une plainte devant le Conseil de discipline;
- Six décisions ont été rendues par le Conseil de discipline;
- Trois périodes de radiation temporaire ont été imposées.

Surveillance de l'exercice illégal

- 29 dossiers ont occupé le Comité sur l'usurpation du titre et l'exercice illégal;
- 26 enquêtes ont été terminées;
- Aucune poursuite pénale n'a été entreprise.

Communications

- 58 courriels info-OEQ ont été envoyés;
- Quatre éditions de la revue *Occupation: Ergothérapeute* ont été publiées;
- Capsules vidéos informatives intégrées au site web de l'Ordre.

Prix, bourses et subventions

- Sept ergothérapeutes ont été méritants;
- Cinq personnes étudiantes ont été lauréates des prix de l'Ordre pour avoir obtenu les meilleurs résultats de leur cohorte pour l'ensemble de leur formation clinique.

Formation continue

- 37 formations différentes proposées;
- 1 762 participant(e)s.



Pour approfondir le contenu de ces capsules éclair qui vous ont proposé un sommaire des faits marquants de l'exercice 2023-2024 de l'Ordre, consultez la version complète du [Rapport annuel](#) sur le site web de l'Ordre.

L'importance de la collaboration et de la mise à jour des informations professionnelles

Obligation de collaboration du professionnel et mise en garde contre l'entrave

La mission première d'un ordre professionnel est d'assurer la protection du public, notamment en s'assurant de la qualification, la compétence et l'intégrité de ses membres. En ce sens, il n'est pas surprenant que chacun des ordres professionnels dispose de différents mécanismes de surveillance, de contrôle et de discipline prévus par la loi. Afin de s'acquitter de leurs fonctions, le bureau du syndicat et l'inspection professionnelle (IP), notamment, doivent être en mesure de prendre connaissance en temps opportun des documents nécessaires à une enquête ou une inspection — comme les dossiers de client(e)s — ou encore de discuter avec le membre concerné. C'est dans ce contexte que le législateur vient codifier l'obligation de collaboration des membres ; la contrepartie aux privilèges conférés par le droit d'exercer sa profession.

Dans cette perspective, les articles 114 et 122 du [Code des professions](#) mentionnent qu'il est interdit d'entraver de quelque façon que ce soit l'IP ou le bureau du syndicat dans l'exercice de leur fonction. Qui plus est, l'article 89 du [Code de déontologie des ergothérapeutes](#) ajoute que l'ergothérapeute doit répondre de façon complète et véridique, dans les plus brefs délais, à toute demande verbale ou écrite provenant d'un membre du personnel de l'Ordre. Ces exigences visent encore une fois à s'assurer que la mission de protection du public de l'Ordre soit remplie pleinement par tous les acteurs concernés.

De plus, il est d'usage que le bureau du syndicat ou encore l'IP assortisse leur demande de renseignements ou documents d'un délai. Dans la même logique que précédemment exposée, il est du devoir du membre de respecter ce délai. Un emploi du temps chargé, la bonne foi ou le fait d'être persuadé de ne pas être en faute n'exonèrent pas le membre de



l'obligation de donner suite aux demandes de l'Ordre et d'en faire une réelle priorité. À défaut, le comportement du membre sera assimilé à de l'entrave en ce qu'il fera obstacle au travail de l'IP ou du bureau du syndicat. Toutefois, il est possible qu'un contexte particulier chez le membre puisse justifier une prolongation de délai ou des précisions quant à la demande de renseignements, mais c'est au membre d'exposer la situation dans les plus brefs délais et d'en faire la demande. Ainsi, l'IP ou le bureau du syndicat évalueront sa pertinence et pourront y donner suite le cas échéant.

Par ailleurs, la jurisprudence des différents conseils de discipline est venue apporter des précisions quant à la notion de collaboration et d'entrave. Ainsi, l'obligation de collaboration exigée du membre en est une de **résultat** et non de **simple moyen**.

En tout temps, le membre doit répondre de façon précise, transparente et complète.

- Il ne peut pas refuser de fournir un renseignement ou un document ;
- Il ne peut pas falsifier des documents ;
- Il ne peut pas refuser de donner suite à une correspondance de l'Ordre ou encore sciemment ne pas en prendre connaissance ;
- Il ne peut pas démissionner de l'ordre pour éviter une inspection ou une enquête ;
- Il ne peut pas invoquer que les renseignements demandés relèvent de sa vie privée ou qu'ils relèvent du secret professionnel et remettre ainsi en question la pertinence de l'information demandée par le syndic ;
- Il ne peut pas refuser de se rendre disponible pour une rencontre avec le syndic ou un inspecteur.

Enfin, il est clairement établi dans la jurisprudence qu'un membre visé par une enquête ne peut imposer ses préférences quant aux modalités d'enquête du syndic (imposer un délai non justifié dans un contexte ou encore préférer un entretien téléphonique à un entretien en présentiel).

En cohérence avec l'importance de l'obligation de collaboration chez les membres d'un ordre professionnel, les sanctions disciplinaires associées aux infractions d'entrave sont significatives.

En ce sens, les conseils de discipline reconnaissent que l'entrave affecte et retarde grandement le travail de l'IP et du bureau du syndic. C'est pourquoi dans des décisions récentes, certains membres se sont vu imposer une période de radiation temporaire variant de un (1) à six (6) mois selon les faits, le contexte et la nature de l'entrave notamment. Dans une décision de 2023¹, le conseil de discipline de l'OEQ a ainsi imposé une période de radiation de trois (3) mois à une ergothérapeute qui a omis de transmettre dans le délai indiqué tous les documents demandés par l'IP et la syndique adjointe en plus d'être reconnue coupable d'entrave pour ne pas s'être présentée à une rencontre avec cette dernière. Plus récemment encore, une décision rendue en février 2024² est venue sanctionner une ergothérapeute ayant entravé à plusieurs reprises le travail d'enquête du bureau du syndic où les faits révélaient que cette dernière à chercher à tromper les syndics adjoint(e)s en partageant de fausses informations. Étant donné la gravité de l'entrave, l'ergothérapeute s'est vu imposer une radiation temporaire de six (6) mois. Enfin, dans une autre décision rendue en mai 2024³, une ergothérapeute s'est vu imposer une radiation temporaire de

trois (3) mois pour avoir sciemment entravé l'enquête du bureau du syndic en refusant de communiquer avec les syndics adjoint(e)s et en faisant défaut de se présenter à une rencontre paralysant ainsi l'enquête pendant plusieurs mois. En somme, il est important de se rappeler que l'entrave est une infraction particulièrement grave qui mérite d'être fortement réprimée puisqu'elle porte directement atteinte à la protection du public.

L'obligation de tenir à jour ses informations professionnelles

Lors de son inscription au Tableau des membres ou encore lors de son renouvellement durant la période de cotisation annuelle, l'ergothérapeute est invité à valider plusieurs informations professionnelles le concernant. Ainsi, le membre actualise au besoin ses adresses de correspondance, mais également son ou ses lieux d'exercice (LE). Ces informations sont essentielles pour l'Ordre puisqu'elles permettent notamment de communiquer avec le professionnel en temps opportun. Loin d'être évalué comme une formalité administrative, tenir à jour ses informations professionnelles est considéré par le législateur comme une obligation légale

¹ Numéro de dossier : 17-22-00048

² Numéro de dossier : 17-23-00054

³ Numéro de dossier : 17-23-00053

Le bureau du syndic et l'inspection professionnelle (IP) doivent être en mesure de prendre connaissance en temps opportun des documents nécessaires à une enquête ou une inspection.

pour tous les professionnel(le)s québécois. Effectivement, l'article 60 du [Code des professions](#) stipule aussi que le membre doit également aviser l'Ordre de tout changement concernant ses LE, et ce dans les 30 jours du changement.

Ainsi, plusieurs situations entraînent l'obligation pour l'ergothérapeute de procéder à l'actualisation de ses LE et d'en aviser l'Ordre avant l'expiration du délai de 30 jours. Ces situations visent notamment la terminaison d'un emploi, le changement d'employeur, le congé de maternité et le retour de l'ergothérapeute après celui-ci, l'arrêt de travail prolongé, l'ajout d'un 2^e lieu d'exercice ou encore la décision de commencer une pratique autonome. Le membre dispose ainsi de 30 jours pour modifier ses informations et en aviser l'Ordre.

Or, malgré les nombreux rappels, notamment au moyen des infolettres et durant la période de réinscription annuelle, il est régulièrement constaté l'omission par plusieurs membres de se conformer à cette obligation. À cet effet, le conseil de discipline est venu préciser que le respect de cette obligation est l'un des mécanismes permettant



à l'Ordre d'accomplir son objectif de protection du public. Mais pour ce faire, ce dernier doit pouvoir détenir des informations fiables et véridiques, notamment sur le lieu d'exercice d'un professionnel. Le lieu de travail d'un membre permet de le retracer au besoin et peut révéler des risques dans sa pratique aux différentes instances de l'Ordre qui pourraient, par exemple, décider d'inspecter la personne professionnelle. L'obligation d'informer l'Ordre de tout changement dans l'exercice de la profession et de compléter les renouvellements d'adhésion avec des informations véridiques et fiables est primordiale. D'ailleurs, le conseil de

discipline de l'OEQ a sanctionné cette omission dans deux décisions rendues cette année et a imposé une amende de 5 000 \$ dans l'un⁴ des dossiers et une période de radiation temporaire de deux (2) mois dans l'autre⁵. Il est donc attendu des membres qu'ils demeurent vigilants et proactifs lorsqu'un changement les concernant survient.

Le bureau du syndic de l'OEQ



⁴ Numéro de dossier : 17-23-00053

⁵ Numéro de dossier : 17-23-00054

L'AVENTURE T'APPELLE? SUIS LA ROUTE DE LA CÔTE-NORD!

Viens vivre l'expérience unique de la Côte-Nord comme ergothérapeute

Que ce soit par un congé nordique ou une embauche régulière, toutes les occasions sont bonnes pour découvrir notre beau territoire en tant qu'ergothérapeute.

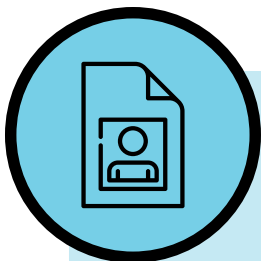
Chaque nouveau professionnel peut bénéficier d'un programme de jumelage personnalisé pour faciliter son intégration dans l'équipe et dans la profession.

Tu dois être membre en règle de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord

Québec



M^E YANNICK CHARTRAND REJOINT L'OEQ EN TANT QUE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) a le plaisir d'annoncer la nomination récente de M^e Yannick Chartrand au poste de secrétaire général et directeur général adjoint (SG-DGA). Cette décision, adoptée par le Conseil d'administration (CA) le 31 juillet dernier, est entrée en vigueur le 19 août 2024.

M^e Chartrand, avocat de formation, a exercé diverses fonctions, notamment en tant qu'avocat principal à la Chambre des notaires du Québec et comme avocat au bureau du syndicat de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Sa capacité à fédérer les équipes, ses compétences en communication écrite et orale, ainsi que son engagement envers l'évolution de l'OEQ et sa vision enrichissante du système professionnel lui permettront de relever les défis au sein de l'OEQ avec rigueur et professionnalisme.

Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue et beaucoup de succès dans ses nouvelles responsabilités.

Par ailleurs, l'équipe de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec tient, par la même occasion, à exprimer sa sincère gratitude à M^{me} Nicole Charpentier pour avoir assumé ce rôle avec dévouement au cours des deux dernières années. Nous lui adressons nos meilleurs vœux pour la suite de son parcours professionnel et personnel. <



M^e Yannick Chartrand



La relation d'aide au cœur de nos formations



ifcq.ca

L'IFCQ place les professionnels au centre de son attention et dispense un enseignement pertinent, scientifique et pratique, permettant aux participants d'acquérir des connaissances facilement applicables dans leur milieu de travail

PARTAGE D'OUTILS, DE MÉTHODES ET DE MODÈLES ÉPROUVÉS



Une panoplie de formations est offerte au programme régulier ou encore en **milieu de travail** : elles peuvent être développées ou adaptées afin de répondre aux besoins spécifiques d'un groupe de professionnels

Depuis plus de 20 ans, l'Institut de formation continue du Québec a pour mandat d'offrir et planifier des formations continues variées, adaptées à divers professionnels.

Pourquoi est-il important pour les membres de mettre à jour leurs informations professionnelles au Tableau des membres de l'Ordre ?

L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (OEQ) INSISTE SUR CETTE PRATIQUE AFIN D'ASSURER L'EFFICACITÉ DE SES ACTIVITÉS, DONT LA GESTION FINANCIÈRE, ET LE RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES PRÉVU AU CODE DES PROFESSIONS.

Voici quelques impacts de cette mise à jour lorsqu'elle n'est pas réalisée.

1. Efficacité des activités

d'inspection professionnelle

Lorsque les informations des membres ne sont pas à jour, cela crée un frein considérable pour les activités d'inspection professionnelle. En effet, cette situation engendre des démarches par les membres qui sollicitent les ressources à l'interne afin de préciser leur situation. Il en résulte que plusieurs dossiers d'inspection sont annulés, ce qui alourdit considérablement les procédures et qui représente une perte de temps considérable pour l'Ordre.

2. Conformité

La mise à jour des informations professionnelles est non seulement une question de bonne pratique, mais également une obligation légale prévue au [Code des professions](#). Dans certains cas, le Conseil de discipline de l'Ordre pourrait ultimement être saisi de la situation.

3. Fiabilité des communications

En maintenant des informations précises et à jour, l'OEQ peut garantir que toutes les communications importantes atteignent les membres en temps voulu. Cela inclut les mises à jour à propos des politiques, les invitations pour des élections et les AGA, les suivis téléphoniques individuels pour des dossiers particuliers et d'autres communications essentielles de l'OEQ touchant la pratique professionnelle

des ergothérapeutes.

En conclusion, la mise à jour des informations professionnelles en temps réel au Tableau des membres est une responsabilité essentielle pour chaque membre de l'OEQ. Cela assure non seulement le bon déroulement des activités de l'Ordre, mais aussi la conformité aux obligations légales, la précision des inspections professionnelles et la fiabilité des communications. Une telle proactivité permet à l'OEQ d'assurer sa mission de protection du public. Nous encourageons dès maintenant tous les membres à mettre à jour leurs informations.

Le secrétariat général de l'OEQ



La mise à jour des informations professionnelles est non seulement une question de bonne pratique, mais une obligation légale prévue au Code des professions.

Bilan de l'inspection 2023-2024

COMME CHAQUE ANNÉE, LE COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ORDRE (CE) A APPROUVÉ LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION DÉTERMINÉ PAR LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP).

Les cibles de l'inspection professionnelle ont été de 300 ergothérapeutes pour le volet compétence et de 40 lieux d'exercice du secteur privé pour le volet clinico-administratif.

Cette année, tous les avis d'inspection ont pu être transmis par courriel via le Portail OEQ tel qu'il avait été prévu.

1. L'inspection sur la compétence

Le programme d'inspection 2023-2024 a été établi à partir de la base de données de l'Ordre. Le CIP prévoyait alors de procéder à l'inspection sur la compétence de 300 ergothérapeutes.

Les ergothérapeutes pouvaient être inspectés si ceux-ci réalisaient, au cours du programme 2023-2024, des

activités axées sur la prestation de services d'ergothérapie fournis directement à un client ou conçus pour un client, ou sur la prise de décision à l'égard de services requis, et ce, exclusivement à partir de dossiers de clients préparés par un ou une autre ergothérapeute ou un ou une autre professionnel(le) et s'il répond à l'un des critères suivants :

- Un minimum d'un (1) an d'expérience professionnelle et une inspection précédente ou une évaluation des compétences par le comité d'admission datant de plus de trois ans ;
- Une première inscription plus de trois ans après l'obtention du permis de l'Ordre ou une réinscription au Tableau des membres après y avoir fait défaut pendant plus de trois ans (lorsqu'une évaluation des compétences n'a pas été jugée requise par le comité d'admission avant de permettre l'inscription au Tableau des membres) ;
- Après s'être abstenu, pendant plus de trois ans, de réaliser des activités axées sur la prestation de services d'ergothérapie fournis directement à un client ou conçus pour un client, ou sur la prise de décision à l'égard de services requis, et ce, exclusivement à partir de dossiers de clients préparés par un ou une autre ergothérapeute ou un ou une autre professionnel(le) ;
- Après avoir exercé la profession pendant moins de 600 heures au cours des trois années précédant sa dernière inscription au Tableau des membres ;
- Une inspection de contrôle prévue en 2023-2024 ;
- Une inspection visant la vérification du maintien des acquis à la suite de la réussite, au cours d'une année précédente, d'un stage de perfectionnement imposé par le comité d'admission ;
- Un(e) ergothérapeute pour qui le CIP ou le syndic de l'Ordre a demandé une inspection professionnelle ;
- Un(e) ergothérapeute ayant fait l'objet d'une inspection professionnelle depuis plus de 10 ans ;
- Un(e) ergothérapeute dont le numéro de permis débute par 2017, ou antérieurement à 2017, qui n'a jamais fait l'objet d'une inspection professionnelle.



2. L'inspection des aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé

Le CIP prévoyait de procéder à l'inspection des aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé en réalisant 40 visites de lieux d'exercice du secteur privé.

Les critères suivants ont été utilisés pour sélectionner les ergothérapeutes à inspecter :

- Les ergothérapeutes exerçant dans un lieu d'exercice du secteur privé qui n'a pas encore été inspecté ;
- Les ergothérapeutes pour qui le CIP ou le syndicat de l'Ordre demandait une inspection des aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé ;
- Les ergothérapeutes pour lesquels une inspection de contrôle était prévue au programme 2023-2024.

3. Résultats de l'inspection générale au 31 mars 2024

La phase 2 du chantier de l'inspection, amorcée à l'automne 2023, a entraîné la réduction des cibles d'inspection pour l'année 2023-2024. Cette 2^e phase, qui vise l'augmentation des cibles d'inspection par l'optimisation du processus d'inspection afin d'assurer une plus grande protection du public, implique, entre autres, la

refonte du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle et une optimisation du processus. Cette dernière permettra aux membres en inspection de recevoir le résultat de l'inspection plus rapidement. En outre, afin de permettre que les recommandations émises par le comité d'inspection professionnelle (CIP) soient significatives, concrètes et davantage personnalisées, trois inspecteurs de la permanence sont désormais en poste et pourront accompagner les membres en inspection à travers le processus d'inspection, dans une optique d'amélioration continue de leur pratique professionnelle. Par ailleurs, une révision du questionnaire d'inspection a été effectuée afin d'y inclure des questions de nature clinico-administrative pour les ergothérapeutes exerçant dans le secteur privé. Le programme d'inspection des aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé n'aura donc pas lieu dans le cadre de l'exercice 2024-2025.

4. Quelques statistiques

La réalisation de la première phase du chantier de l'inspection étant terminée, le processus est maintenant entièrement numérique. On note déjà une amélioration au niveau de l'efficacité du processus notamment quant au délai requis afin que le membre puisse recevoir le rapport de son inspection.

Durant l'année 2023-2024, le CIP a transmis un « Avis de vérification »

de la compétence à 377 ergothérapeutes pour le volet de la compétence. Au total, 301 ergothérapeutes ont fait l'objet d'une inspection professionnelle de leur compétence. Les cibles visées ont de fait été atteintes.

En ce qui a trait à l'inspection des aspects clinico-administratifs, les 71 avis d'inspection visant les aspects clinico-administratifs dans le secteur privé ont été transmis en octobre 2023, janvier et février 2024 et au total 50 milieux (et 118 ergothérapeutes) ont fait l'objet d'une inspection des aspects clinico-administratifs.

Le CIP a tenu 16 réunions (dont deux 2 extraordinaires) durant lesquelles il a finalisé 193 dossiers issus du programme de surveillance 2023-2024 et des programmes antérieurs.

Le processus d'inspection permet un regard sur la pratique professionnelle afin d'assurer la protection du public. Il est très certainement un processus anxiogène pour les membres, mais de manière générale, la pratique professionnelle évaluée par l'inspection démontre un très haut niveau de compétence chez les ergothérapeutes. En effet, par exemple, pour l'année 2023-2024, 90 % des ergothérapeutes inspectés voient la qualité de leur pratique confirmée par le comité d'inspection professionnelle et ne reçoivent donc que des recommandations pour favoriser l'amélioration de leur pratique.



De manière générale, la pratique professionnelle évaluée par l'inspection démontre un très haut niveau de compétence chez les ergothérapeutes.

Le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue,
une terre d'opportunités

pour y bâtir vos rêves!

ERGOTHÉRAPEUTE?

*Amoureux des régions?
On est fait pour s'entendre!*

**Primes et
avantages
disponibles.**
Certaines conditions
s'appliquent.



Contactez-nous
pour postuler
ou planifier un
séjour exploratoire
sans frais pour vous
et votre famille.



08.ciSSsat.attraction@ssss.gouv.qc.ca

© Mathieu Dupuis



www.ciSSs-at.gouv.qc.ca/carrieres



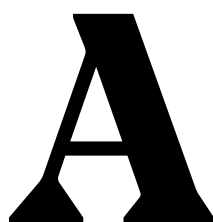
www.facebook.com/CISSSAT

**Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue**

Québec

Retour sur l'Assemblée générale annuelle du 21 octobre 2024

LE 21 OCTOBRE 2024, L'ORDRE A TENU SA 50^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (CI-APRÈS : « AGA »). POUR LA CINQUIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, L'AGA A EU LIEU DE MANIÈRE VIRTUELLE. CETTE FORMULE OFFRE UNE PLUS GRANDE ACCESSIBILITÉ AUX MEMBRES DE L'ORDRE. AINSI, 111 PERSONNES ONT ASSISTÉ À L'ASSEMBLÉE CETTE ANNÉE. NOUS VOUS REMERCIONS CHALEUREUSEMENT.



fin de permettre à tous nos membres d'avoir un aperçu des décisions prises lors de l'AGA 2023-2024, l'Ordre a préparé un très bref résumé.

Rapport des élections 2023-2024

Voici en une courte capsule, le portrait des élections de l'automne 2023.

RÉGION 1 : BAS-SAINT-LAURENT, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, CÔTE-NORD, NORD-DU-QUÉBEC, GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

[1 poste était à pourvoir – élue par scrutin]
Kim-Julie Levasseur-Boulay

RÉGION 2 : MAURICIE, OUTAOUAIS, LANAUDIÈRE, LAURENTIDES

[2 postes étaient à pourvoir]
Élise Matthey-Jacques – élue par acclamation
Line Lemelin – élue par élection complémentaire

Ces administratrices ayant pris leurs fonctions, l'Ordre et son Conseil d'administration (ci-après : « le CA ») n'ont pas chômé au cours de l'année !

Rapport du président et de la direction générale sur les activités de l'Ordre

Devant l'ampleur des travaux réalisés au cours de l'exercice, nous référons la communauté des ergothérapeutes à la double page en début de magazine ([pages 6-7](#)) présentant les faits saillants du rapport annuel 2023-2024. [Le rapport annuel de l'Ordre](#) est disponible en tout temps pour accéder aux informations complètes.

Dans l'intervalle, en voici quelques faits saillants sous une forme condensée.

Ententes :

- Adoption du MOU (Memorandum of understanding) encadrant la pratique interjuridictionnelle ;
- Adoption du Principe de Joyce.

Cotisation :

- Apport à la famille : maintien de la réduction de la cotisation annuelle de 50 %.

Affaires financières :

- Amélioration des processus et répartition des rôles et responsabilités avec la firme externe en impartition pour les affaires financières de l'Ordre.
- États financiers audités pour l'exercice 2022-2023

Amélioration des pratiques professionnelles :

- Poursuite du chantier sur l'amélioration des processus d'inspection professionnelle ;
- Participation aux travaux sur l'élargissement des professions du ministère de la Santé et des Services sociaux ;
- Élaboration et présentation de l'argumentaire pour permettre aux ergothérapeutes de poser certains diagnostics en santé mentale ;
- Publication du Guide des activités professionnelles de l'ergothérapeute, incluant la révision de la définition de ÉHF ;
- Participation à la rédaction du cadre de référence entourant les mesures de contention en milieu scolaire à être publié prochainement par le ministère de l'Enseignement du Québec ;
- Rédaction d'un écrit conjoint avec l'OTSTCFQ en lien avec la collaboration dans le cadre des démarches relatives aux mesures de protection ;
- Publication de la fiche d'intégration des ergothérapeutes en GMF sur le site du MSSS ;



Formation continue :

- 37 formations différentes offertes par l'Ordre comparativement à 28 l'an dernier (en augmentation de 32 %) ;
- Colloque annuel 2023 : « Affirmer son leadership et promouvoir l'innovation en ergothérapie » a réuni 203 participant(e)s (mode visuel et présentiel) ;
- 1 762 ergothérapeutes ayant complété des activités de formation par rapport à 1 340 l'année dernière (2022-2023)

(en augmentation de 31 %) ;

- Travaux entourant la rédaction du règlement de formation continue
- Bureau du Syndic :**
- Amélioration des processus pour le traitement des plaintes.

Rapport des activités du Comité des ressources humaines

Élise Jobin, vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité, a brossé les résultats des trois réunions ordinaires et des deux

rencontres extraordinaires du Comité des ressources humaines (ci-après : « le CRH »).

Au cours de ses activités, le CRH a notamment :

- révisé le mandat du CRH ;
- révisé la politique de rémunération des administrateurs et des administratrices ;
- révisé la politique de la rémunération de la présidence ;
- révisé la politique salariale et de l'équité salariale ;
- révisé la description de fonction de la présidence ;
- effectué le suivi des conditions de travail des employé(e)s et de l'atmosphère au travail ;
- assuré la supervision des étapes du plan de relève au bureau du syndic ;
- recommandé la nomination du syndic adjoint ;
- participé au recrutement de la direction générale ;
- approuvé l'entente de subvention avec Emploi-Québec ;
- approuvé l'implantation du Comité santé-sécurité.

Le Comité d'audit de l'Ordre a ensuite présenté ses travaux.



Dehors

Formations sur l'intervention en contexte de nature et d'aventure

Intégrer le plein air aux pratiques psychosociales.

Pour en savoir davantage et connaître les dates de nos prochaines formations, visitez :

→ www.dehors.co

Comité d'audit

Marie-Ève Lacroix, trésorière de l'Ordre et présidente du comité a détaillé les états financiers audités de l'Ordre pour l'exercice 2023-2024. Ainsi, elle a notamment pu y réitérer la bonne situation financière de l'Ordre avec un surplus au cours de son dernier exercice de 75 373 \$ (page 62 du [rapport annuel](#)).

Nomination des auditeurs pour l'exercice financier 2023-2024

Les membres présents lors de l'AGA ont approuvé la recommandation du CA de nommer la firme *Giroux, Ménard, Charbonneau, Laprés s.e.n.c.* pour agir à titre d'auditeurs de l'Ordre pour l'exercice financier 2024-2025.

Rémunération des administrateur(trice)s élu(e)s

La rémunération des administrateurs et administratrices élus de l'Ordre a [été maintenue à 61,54 \\$/h](#).

Rémunération du président

Le salaire du président de l'Ordre [a été porté à 162 908 \\$](#) par l'AGA pour l'exercice 2025-2026.

Cotisation des membres pour l'exercice 2024-2025

Le secrétaire général a présenté un résumé de la première consultation sur le montant de la cotisation effectuée auprès des membres au cours de l'automne 2024.

Ainsi, près de 500 personnes ont participé à cette consultation. Plus de 150 commentaires ont été enregistrés.

Voici les principaux points retenus :

Budget de l'Ordre :

- Dépenser les surplus avant d'augmenter la cotisation
- Le siège social à Montréal est une dépense trop élevée. Il devrait déménager en région
- L'inflation est difficile à gérer pour les membres
- Le fond de réserve à hauteur de 25 % est contesté

Comparaison avec les autres Ordres professionnels

- L'augmentation est trop élevée par rapport aux autres Ordres, notamment par rapport aux physiothérapeutes
- Trop peu de services offerts pour le montant versé, notamment en ce qui concerne la formation continue
- Trop peu de visibilité de l'Ordre

Flexibilité de la cotisation

- Les ergothérapeutes gestionnaires, qui ne posent pas d'actes réservés, devraient payer une cotisation moindre
- Les membres hors Québec, en congé, en arrêt de travail, en début de pratique ou qui travaillent à temps partiel ne devraient pas payer le même montant (au prorata)
- Les modes de paiement devraient être plus flexibles

Le secrétaire général a apporté les réponses ou des explications aux points soulevés ci-dessus pendant l'AGA.

L'Ordre tient à remercier les membres qui ont exprimé leurs commentaires grâce au sondage et en tiendra compte lors de ses décisions.



Retrouvez les détails du programme de formation continue offert par l'OEQ sur le [Portail.oeq](#). La programmation hiver est ouverte et il reste encore des places sur de nombreux sujets variés. Pour toute demande d'activités de formation sur demande, contactez le département de la formation continue : formation.continue@oeq.org

L'infolettre **Info-OEQ- spéciale Formation continue** vous informe également une fois par mois des mises à jour et des nouvelles activités au programme de la formation continue. Elle est envoyée à l'adresse courriel figurant au Tableau des membres et reste le moyen le plus efficace d'être informé(e) des prochaines cohortes. Si vous ne la recevez pas et qu'elle vous intéresse, écrivez-nous : communications@oeq.org <



VIRAGE NUMÉRIQUE : FIN DE LA VERSION PAPIER DE LA REVUE *OCCUPATION : ERGOTHÉRAPEUTE* (REVUE OE)

Durant plusieurs années, nous avons offert la revue OE en format numérique en parallèle à la version papier. Nous sommes ravis de constater que de nombreux membres ont adopté la version en ligne, appréciant sa commodité et son accès immédiat aux contenus.

Dans le cadre de notre transition vers le numérique, nous vous informons que ce numéro marque la fin de notre revue en version papier. Désormais, la revue sera exclusivement disponible en ligne, gratuitement sur notre site web. Vous pourrez retrouver les différentes éditions de la revue sous la rubrique « [Publications](#) ». En éliminant la version papier, nous souhaitons simplifier la distribution et renforcer notre engagement envers une approche plus durable.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous invitons à continuer de consulter la revue en ligne pour rester informé(e) des dernières nouvelles et ressources. <



RÈGLEMENT DE LA FORMATION CONTINUE : ENTRÉE EN VIGUEUR PRÉVUE POUR LA PROCHAINE INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE

La procédure menant à l'adoption du nouveau règlement de formation continue progresse bien, et nous sommes optimistes quant à sa mise en place pour la prochaine inscription au Tableau de l'Ordre. Ce règlement, soumis à consultation auprès des membres en septembre et octobre 2024, sera ajusté en fonction de la consultation et devrait être adopté prochainement. Avec son entrée en vigueur, les membres auront à compléter une déclaration de formation

continue permettant à l'Ordre de suivre leurs heures de formation et d'assurer le respect du règlement. Le portfolio réflexif restera disponible aux membres qui désirent l'utiliser et sera considéré comme une activité d'autoapprentissage reconnue pour le calcul des heures de formation. Un guide d'application est en cours de rédaction pour faciliter cette transition et vous sera communiqué en temps opportun. <



ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES DE L'ÉQUIPE

Nous sommes ravis d'annoncer l'arrivée de plusieurs nouvelles employées au sein de notre organisation au cours de l'automne.

Madame Tamara Larosilière, a rejoint notre équipe en tant que technicienne juridique. Tamara collaborera avec Me Caroline Fortier et Me Yannick Chartrand.

Madame Annie Desjardins a fait son entrée en tant qu'inspectrice de la compétence tandis que **Madame Maude Lavoie** a intégré le poste d'agente administrative à l'inspection professionnelle, deux belles additions à l'équipe de l'inspection professionnelle de l'OEQ.

Madame Lindsey Bégaud est notre nouvelle agente administrative à la réception et se chargera de répartir vos demandes et celles du public vers le bon département.

Enfin, nous avons accueilli **Madame Brigitte Lefebvre** en tant qu'enquêtrice au bureau du syndic à temps partiel, ainsi que **Madame Marie-France Lozeau**, qui occupe le poste d'adjointe à la direction générale et au secrétariat général, prenant le relais de Madame Nelly Grignon qui a pris sa retraite le 27 septembre dernier. Nous en profitons pour saluer chaleureusement M^{me} Grignon pour toutes les années de bons et loyaux services et nous lui souhaitons une retraite remplie de bonheur !

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles recrues dans l'équipe de l'Ordre et avons à cœur de travailler ensemble pour atteindre nos objectifs communs. <

20



L'ORDRE ACCUEILLE UNE STAGIAIRE EN ERGOTHÉRAPIE AU MOIS D'OCTOBRE

Nous sommes heureux d'annoncer l'arrivée d'une stagiaire en ergothérapie dans le cadre d'un stage émergent de l'Université de Sherbrooke. Il s'agit d'une première pour notre Ordre, et nous croyons fermement que l'intégration de la relève au sein de notre équipe sera bénéfique pour l'ensemble de la profession. Ce projet s'inscrit pleinement dans notre planification stratégique, en lien avec l'axe 2 :

Dynamiser la réciprocité des relations avec la relève et les candidat(e)s à la profession. Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à notre stagiaire, M^{me} Mélanie Caron, et sommes enthousiastes à l'idée de collaborer avec elle ! <

Prix, bourses et subventions

Remise de prix OEQ aux étudiant(e)s

Les Prix OEQ mettent en lumière l'excellence des finissant(e)s en ergothérapie en récompensant ceux et celles qui se sont particulièrement distingués durant leurs stages de formation clinique. Ces prix sont assortis d'une bourse d'une valeur de 250 \$.

Le 25 septembre 2023, lors du Colloque annuel du programme d'ergothérapie de l'Université Laval, le président, Alexandre Nadeau, a remis le prix OEQ à Mary Lou Toy. Cette distinction reconnaît ses performances exceptionnelles durant ses stages cliniques, illustrant son engagement et son expertise dans le domaine.

Du côté de l'Université de Sherbrooke, c'est le 2 mai 2024, lors du Symposium annuel des programmes d'ergothérapie et de physiothérapie à l'Université de Sherbrooke, que Patrick Murphy-Lavallée, directeur général, a remis ce prix à Florence Watier. Cette récompense souligne son travail exceptionnel et son engagement soutenu tout au long de sa formation clinique.

Enfin, le 28 mai 2024, Daniel Smilovitch de l'Université

McGill a reçu son prix lors de la Strawberries and Champagne Convocation Reception. Le président, Alexandre Nadeau, a salué ses réalisations exceptionnelles et son impact positif durant ses stages.

Ces prix, attribués aux étudiant(e)s ayant le mieux performé lors de leurs stages de formation clinique, reflètent l'engagement des récipiendaires envers l'excellence.

Félicitations à Mary Lou Toy, Florence Watier et Daniel Smilovitch pour leurs réalisations remarquables !



Mary Lou Toy



Florence Watier



Daniel Smilovitch



Profitez d'économies exclusives sur vos assurances auto, habitation et entreprise



La Personnelle, fière commanditaire des Bourses de Recherches universitaires, fait équipe avec l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pour vous offrir des tarifs exclusifs sur vos assurances auto, habitation et entreprise.

Obtenez une soumission
dès aujourd'hui
lapersonnelle.com/oeq
1 888 476-8737



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

Tarifs de groupe. Service unique.



Lauréat(e)s 2023

CHAQUE ANNÉE, L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (L'ORDRE) ATTRIBUE DES PRIX, DES BOURSES ET DES SUBVENTIONS AFIN DE SOULIGNER L'ENGAGEMENT EXCEPTIONNEL D'ERGOTHÉRAPEUTES OU D'ÉTUDIANT(E)S DANS LA VALORISATION, LA CROISSANCE, LA PROMOTION ET L'ACTUALISATION DES COMPÉTENCES EN ERGOTHÉRAPIE. À TRAVERS LEURS ACTIONS SIGNIFICATIVES, CES PERSONNES SONT RECONNUES TANT PAR LEURS PAIRS QUE PAR L'ORDRE POUR LEUR ENGAGEMENT CONSTANT ENVERS LA QUALITÉ DES SERVICES D'ERGOTHÉRAPIE PROPOSÉS À LA POPULATION QUÉBÉCOISE. EN METTANT EN LUMIÈRE LEUR CONTRIBUTION, L'ORDRE MET EN AVANT LEUR RÔLE ESSENTIEL DANS SA MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC.

beneva

PRIX EXCELLENCE

Le prix Excellence est décerné, en collaboration avec Beneva, assurances générales inc., à des ergothérapeutes de plus de 15 années d'expérience dont la carrière et les réalisations professionnelles évoluent sous le signe de l'excellence.

L'honneur du Prix Excellence de cette année est attribué à M^{me} Carolina Bottari, reconnue pour son impact majeur dans l'évolution et la reconnaissance internationale de l'ergothérapie. Membre de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec depuis 1986, elle a révolutionné la profession avec ses recherches novatrices sur les troubles cognitifs et leur impact sur les activités quotidiennes. Avec des

financements importants, elle a développé des outils essentiels comme le Profil des AVQ et le Profil des activités instrumentales, qui ont renforcé l'expertise de l'ergothérapie en cognition à l'échelle mondiale.

M^{me} Bottari a également formé des milliers d'ergothérapeutes à l'utilisation de ces outils et a soutenu des projets pour améliorer la vie des populations vulnérables, en particulier les femmes victimes de violence conjugale. Ses contributions sont reconnues à travers plus de 85 publications, 53 présentations internationales et près de 300 résumés scientifiques.

Son leadership se reflète dans son rôle dans des comités stratégiques et dans sa sollicitation par des organisations internationales pour son expertise en réhabilitation cognitive. Sa créativité a été récompensée par des financements pour développer une technologie de téléergothérapie innovante basée sur l'intelligence artificielle.

Enfin, son engagement communautaire est exemplaire : elle a formé et inspiré des centaines d'étudiant(e)s et a initié des projets pour les populations défavorisées. Le dévouement et les contributions de M^{me} Bottari font d'elle une lauréate méritante du Prix Excellence de l'OEQ.



Carolina Bottari

Prix, bourses et subventions

PRIX INNOVATION

Le prix Innovation est décerné à un ou une ergothérapeute ou à un groupe d'ergothérapeutes du milieu clinique qui s'est particulièrement distingué parmi ses pairs au cours des deux dernières années. Il récompense des actions ou des projets ayant eu des impacts importants et novateurs sur la pratique de l'ergothérapie dans son milieu d'exercice. Ce prix est octroyé pour avoir démontré du dynamisme, de la créativité et du leadership dans le contexte actuel des services de santé.

M^{me} Zoë Edger-Lacoursière est une ergothérapeute dynamique et engagée, impliquée depuis son stage de 2^e année dans le programme grands brûlés & amputés de Villa Medica. En plus de coordonner les activités de recherche et de travailler en clinique privée tout en poursuivant son Ph. D. sur la réadaptation des grands brûlés, M^{me} Edger-Lacoursière joue un rôle clé

dans l'intégration de nouvelles technologies comme l'impression 3D et la réalité virtuelle. Son leadership se manifeste par l'initiative d'acquérir une imprimante 3D pour créer des aides techniques et orthèses à moindre coût, soutenant ainsi les patients du programme Grands Brûlés (GB) et personnes amputées du membre inférieur (PAMI) et collaborant avec le CHUM au sein du Centre d'expertise pour victime de brûlures graves de l'Ouest du Québec (CEVBGOQ).

Sa créativité est également exemplaire, ayant développé une orthèse 3D pour la bouche en réponse à un besoin longtemps recherché par le centre d'expertise, ce qui a évité une chirurgie à un patient. M^{me} Edger-Lacoursière partage généreusement ses innovations en mettant gratuitement à disposition les fichiers 3D de ses créations pour bénéficier à la communauté mondiale des ergothérapeutes.

En plus de son impact clinique, M^{me} Edger-Lacoursière inspire ses collègues à adopter de nouvelles

pratiques fondées sur les dernières recherches et technologies. Elle facilite le partage des connaissances et encourage le développement continu au sein de l'équipe GB-PAMI de Villa Medica, renforçant ainsi leur réputation de centre d'expertise pour les grands brûlés.



Zoë Edger-Lacoursière



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

BOURSES DE RECHERCHE PROJET DE MAÎTRISE

Exceptionnellement cette année, une seule bourse de recherche (projet de maîtrise) d'une valeur de 1 500 \$ a été remise au projet qui s'est démarqué parmi les candidatures reçues.

M. William Jubinville a obtenu la bourse pour son projet intitulé « Prévenir et réduire l'itinérance chez les personnes ayant une lésion cérébrale acquise (LCA) : un premier pas dans la recherche de solutions ». Ce projet est réalisé dans le cadre d'études supérieures de maîtrise de recherche en science de la réadaptation de l'Université de Montréal sous la direction des Professeures Carolina Bottari et Laurence Roy (codirectrice). L'objectif de cette étude est

d'explorer les parcours complexes des personnes en situation d'itinérance ayant des lésions cérébrales acquises (LCA) au Québec. Elle répond à un besoin criant de comprendre les facteurs déclenchants de l'itinérance chez ces individus, souvent marqués par des comorbidités multiples telles que des troubles psychiatriques et des dépendances. L'objectif principal est de cartographier les moments clés et les tournants vers l'itinérance, ainsi que d'identifier les besoins et les

obstacles à l'accès aux soins de santé. La méthodologie prévoit des entretiens approfondis pour recueillir des histoires de vie détaillées, qui seront analysées de manière thématique. Cette approche permettra de mieux cerner les interventions potentielles, notamment en ergothérapie, pour prévenir l'itinérance et favoriser l'inclusion sociale des personnes touchées.

Le jury de sélection a été particulièrement impressionné par l'approche novatrice de M. Jubinville. Sa méthodologie est non seulement pertinente et bien justifiée, mais aussi innovante et prometteuse.



William Jubinville

BOURSES DE RECHERCHE PROJET DE DOCTORAT

Deux bourses de recherche (projet de doctorat) d'une valeur de 1 500 \$ chacune ont été remises aux projets qui se sont démarqués parmi les candidatures reçues.

M^{me} Caroline Hui a obtenu une bourse pour son projet intitulé « Implementing Loose Parts Play during recess in a rural inclusive elementary school: A Knowledge-To-Action explanatory single case study ». Ce projet, réalisé dans le cadre d'études supérieures de doctorat en sciences de la réadaptation de l'Université McGill, sous la direction de M^{me} Dana Anaby, explore comment le « Loose Parts Play » [LPP] peut améliorer la participation des enfants à la récréation scolaire au Québec, y compris ceux en situation de handicap. Cette étude analyse la perception des intervenant(e)s scolaires sur l'intégration du LPP et ses effets, ainsi que l'expérience directe des enfants. La recherche évalue également la durabilité du LPP dans les écoles et son impact sur les

comportements indésirables, utilisant à la fois des études de cas qualitatives et des mesures quantitatives avec une approche ethnographique et des méthodes mixtes. Le jury de sélection a particulièrement apprécié l'approche innovante et rigoureuse de M^{me} Hui. Son projet présente des objectifs clairs et pertinents, avec une méthodologie bien adaptée pour explorer les impacts du LPP sur la participation scolaire des enfants.

M^{me} Zoë Edger-Lacoursière a obtenu une bourse pour son projet intitulé « Psychometric evaluation of a short, French-Canadian version of the MacHand (MPA) performance assessment for the adult burn survivor population ». Ce projet, réalisé dans le cadre d'études supérieures de doctorat en sciences de la réadaptation de l'Université McGill, sous la direction de M^{me} Bernadette Nedelec, vise à évaluer la psychométrie d'une



Caroline Hui



Zoë Edger-Lacoursière

Prix, bourses et subventions

version abrégée et francophone de l'évaluation de la performance Machand (MPA) pour les adultes ayant survécu à des brûlures aux mains. Ce projet, mené en deux phases, inclut la création de l'outil et sa validation

psychométrique. L'objectif est de fournir un outil de mesure efficace et validé pour améliorer la réhabilitation des brûlures aux mains dans la population francophone tout en simplifiant les évaluations cliniques. Le jury de

sélection a salué la présentation soignée du projet et a noté que l'état des connaissances est solidement établi, reconnaissant la pertinence et la rigueur de la recherche menée par M^{me} Edger-Lacoursière.

BOURSES DE RECHERCHE PROJET POSTDOCTORAT

Une bourse de recherche (projet postdoctorat) d'une valeur de 1 500 \$ a été remise au projet qui s'est démarqué parmi les candidatures reçues.

M^{me} Evelina Pituch a obtenu la bourse pour son projet intitulé « La formation ROADMAP pour développer les compétences des professionnels œuvrant en périnatalité auprès de personnes en situation de handicap ». Ce projet, réalisé dans le cadre d'études supérieures de postdoctorat à l'Université de Toronto Scarborough, sous la direction de M^{me} Hilary Brown, vise à améliorer les soins périnataux pour les femmes en situation de

handicap au Québec et au Canada. Les objectifs incluent la documentation des besoins de formation

des professionnels de la santé, la création d'une formation en ligne bilingue gratuite appelée ROADMAP, et l'évaluation de son impact sur les connaissances et attitudes des professionnel(le)s. La méthodologie utilisera des enquêtes nationales, des entrevues qualitatives, et une étude pré/post pour mesurer les effets de la formation. Le projet, financé et soutenu par divers partenaires, est novateur en ergothérapie et vise à promouvoir l'équité dans les soins périnataux. Le jury de sélection a salué la présentation claire et la rédaction soignée du projet, tout en soulignant la pertinence de la thématique et les retombées prometteuses de la formation ROADMAP dans le domaine de l'ergothérapie.



Evelina Pituch

SUBVENTIONS DE RECHERCHE PROJET DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Une subvention de recherche (projet de transfert de connaissances) d'une valeur de 4 500 \$ a été remise au projet qui s'est démarqué parmi les candidatures reçues.

La clinicienne M^{me} Audrey Charpentier Demers et la chercheuse M^{me} Marie-Josée Martel ont obtenu la subvention transfert de connaissances pour leur projet intitulé « Élaboration de fiches développementales pour les familles de l'unité néonatale ». Ce projet vise à améliorer les soins développementaux des nourrissons prématurés

ou malades à l'UNN du CHU Sainte-Justine en partageant des pratiques fondées sur des données probantes avec les parents et l'équipe interdisciplinaire. En suivant le modèle « De la Connaissance à l'Action », il comprend la révision de la littérature scientifique pour identifier les meilleures pratiques, le développement et

l'implantation de fiches cliniques personnalisées, ainsi que l'évaluation de leur impact sur les connaissances et compétences des parents. L'objectif principal est donc de renforcer le lien parent-enfant et d'intégrer une approche développementale dans les soins néonataux, avec des implications potentielles pour d'autres unités néonatales francophones au Québec. Le jury de sélection a apprécié la pertinence du projet de transfert de connaissances, soulignant la solidité de l'équipe et de l'expertise. Il a également été noté l'intérêt du



**Audrey
Charpentier Demers**



Marie-Josée Martel

milieu d'accueil et la mise en évidence du rôle de l'ergothérapeute, ainsi que les retombées à court terme bien expliquées.

**Toutes nos félicitations
aux récipiendaires !**



Accédez sans effort à votre bain

La chaise d'accès au bain
qui s'ajuste facilement à vous

Recommandé par des
ERGOTHÉRAPEUTES



CONÇU ET ASSEMBLÉ
AU QUÉBEC • GARANTI 5 ANS

- S'ajuste à tous les modèles de bain
- Installation simple en quelques heures
- Aucune altération apportée à la salle de bain

SECUR  **BAIN**

1-833-936-3755
seurobain.com



Prix Mérite du CIQ

L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES
DU QUÉBEC ADRESSE TOUTES SES
FÉLICITATIONS À M. JACQUES GAUTHIER

M. Jacques Gauthier a joué un rôle essentiel au sein de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) pendant près de 15 ans, de 2002 à 2017. Il a débuté en coordonnant la formation continue et le soutien à la pratique, puis est devenu directeur du développement et de la qualité de l'exercice. Son engagement a grandement contribué à l'amélioration continue de la pratique ergothérapique au Québec et à l'élévation du statut de la profession au sein du système professionnel.

Il a dirigé la création de plusieurs documents clés visant à renforcer les normes professionnelles, promouvoir le rôle des ergothérapeutes et assurer la protection du public, comme les référentiels de compétences et les guides d'intervention spécialisés. Son

leadership et ses compétences relationnelles ont été cruciaux pour mobiliser les parties prenantes autour d'objectifs communs, en collaborant avec divers organismes et instances gouvernementales.

M. Gauthier incarne les valeurs fondamentales du système professionnel québécois, incluant l'intégrité, la collaboration et le service à la collectivité. Il a été un précurseur dans l'innovation, comme en témoigne la

création d'une plateforme web innovante pour la gestion des compétences des ergothérapeutes, qui a reçu un prix prestigieux en 2014. En reconnaissance de ses réalisations exceptionnelles, il a été nommé pour le prix Mérite du CIQ 2024-2025, soulignant ainsi son impact significatif sur le développement de l'OEQ et de la profession.



Son engagement a grandement contribué à l'amélioration continue de la pratique ergothérapique au Québec et à l'élévation du statut de la profession au sein du système professionnel.



L'APPEL DE CANDIDATURES POUR LES PRIX, BOURSES ET SUBVENTIONS 2024

RAPPEL ! L'appel de candidatures pour les prix, bourses et subventions 2024 est ouvert sur le site Internet de l'Ordre depuis le 1er septembre et se clôturera le **1^{er} décembre à 23 h 59**. Prenez le temps de porter votre candidature ou de proposer celle d'un(e) collègue dont vous admirez le travail et les accomplissements.

Chaque année, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec attribue des prix, des bourses et des subventions afin de souligner l'engagement exceptionnel d'ergothérapeutes ou d'étudiant(e)s dans la valorisation, la croissance, la promotion et l'actualisation des compétences en ergothérapie.

Tous les renseignements sur les Prix, bourses et subventions sont disponibles dans la revue de l'été ou sur [notre site web](#).

Pour toutes questions supplémentaires, contactez **Charlène François** au courriel suivant : communications@oeq.org <



Practika
aide au quotidien - daily help

DISPONIBLES
EN RÉDUCTION DE PRESSION



Fabriqué au Québec



Toile installation
rapide enveloppante
Practika, 6 sangles,
appui-tête ajustable

PP0676-61

Fabriqué au Québec



Toile hygiénique
Practika,
4 sangles

PP0675-40

Fabriqué au Québec



Toile profilée
double cuissardes
Practika 6 sangles

PP0682-60

Visitez notre nouveau site web | www.erp.ca | info@erp.ca | 1 800 361-3537

Ergothérapeutes en action

« Aide au bain à domicile : qui interpeller? »

Manon Guay, erg., Ph. D.,

Professeure titulaire à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke (FMSS de l'UdeS) et chercheuse au Centre de recherche sur le vieillissement du Centre intégré de Santé et des Services sociaux de l'Estrie-Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CDRV du CIUSSS de l'Estrie-CHUS).

Marie-France Dubois, Ph. D.,

Professeure titulaire au département des sciences de la santé communautaire de la FMSS de l'UdeS et chercheuse au CDRV du CIUSSS de l'Estrie-CHUS.

Karen Smith, erg.,

M. A. Éthique, Adjointe au directeur, Direction du programme d'hébergement longue durée au Centre intégré de Santé et de Services sociaux du Bas-Saint-Laurent.

Marjolie Lessard, Étudiante en ergothérapie à l'École de réadaptation de la FMSS de l'UdeS.

30

Lorsqu'elles font face à une perte d'autonomie, les personnes souhaitant vivre à domicile demandent fréquemment à leur centre intégré de Santé et des Services sociaux (CISSS) de l'aide pour compléter leur hygiène corporelle. Or, comment départager les situations simples pour lesquelles peuvent être interpellées des personnes travaillant dans les entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD), ou avec un autre des partenaires du service de soutien à domicile (SSAD), de celles plus complexes, nécessitant l'aide des auxiliaires aux services de santé et sociaux (ASSS)?

Afin de proposer un langage commun pour caractériser une situation simple d'aide humaine lors de l'hygiène corporelle, des ergothérapeutes du CISSS du Bas-Saint-Laurent se sont mobilisées et ont obtenu une bourse de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Avec le soutien d'une équipe de recherche, un consensus formalisé a été mis en œuvre, en trois phases, selon la méthode du *Rand/UCLA Appropriateness Method* (RAM; Fitch et al., 2001).

Méthodologie

1. Phase préliminaire

Tout d'abord, une liste de caractéristiques a été proposée en

classant et regroupant les indicateurs utilisés par le CISSS du Bas-Saint-Laurent, selon les 12 caractéristiques de la définition d'un « cas simple » pour l'attribution des aides techniques au bain proposées par Guay et ses collaboratrices (2012; 2014). Afin de retenir et définir les indicateurs essentiels et de les rendre facilement applicables par une personne non experte, un processus de réduction concerté a mené à l'atteinte d'un consensus au sein de l'équipe de recherche.

2. Phase de cotation

Ensuite, pour mesurer le degré d'accord ou de désaccord de personnes expertes avec les indicateurs proposés par l'équipe de recherche, trois vagues de consultation (deux questionnaires séparés par une rencontre) ont été utilisées. Dans notre étude, une personne experte (Barker et al., 2006) détient des connaissances expérientielles, cliniques, ou organisationnelles sur la collaboration entre les EÉSAD et les SSAD pour l'offre d'aide humaine aux personnes âgées lors de leurs activités de la vie quotidienne. Les personnes expertes furent recrutées par convenance, à la suite d'une publication des personnes modératrices de la communauté de pratique *Ainés ou Proche aidance* du réseau de la Santé et des Services sociaux (RSSS).

Le questionnaire électronique visait à obtenir l'avis des personnes expertes concernant les propositions de l'équipe de recherche, en plus d'offrir la possibilité de les commenter librement. Les questions prenaient le format suivant : « En vous basant sur les informations fournies précédemment et votre jugement clinique, identifier votre niveau d'accord avec la proposition suivante, où 1 signifie totalement en désaccord et 9 signifie totalement en accord ». Les réponses aux questionnaires ont été analysées avec la méthode RAM, c'est-à-dire que l'indécision au sein du groupe a été jugée en fonction (a) du positionnement de la médiane des réponses et (b) de la dispersion des réponses (Fitch et al., 2001). La rencontre de discussion focalisée, tenue par visioconférence et animée à l'aide d'un guide, a été enregistrée pour compléter la prise de notes visant à contextualiser les opinions exprimées dans les questionnaires.

3. Phase de finalisation

À partir de l'analyse des avis des personnes expertes, une infographie a été coconstruite par l'équipe de recherche avec l'aide d'un graphiste, afin de vulgariser les résultats. L'ébauche a été soumise aux personnes expertes, accompagnée d'un questionnaire électronique, pour vérifier qu'elle transmettait bien leurs opinions. Les personnes expertes devaient indiquer leur niveau d'accord avec deux énoncés : (1) La liste des éléments caractérisant une situation simple d'assistance à l'hygiène à domicile est acceptable dans le contexte de mon travail, et (2) L'infographie est un outil d'aide à la décision utile dans le contexte de mon travail. De plus, des questions ouvertes ont été soumises : (3) Dans quelle mesure votre avis professionnel est représenté dans l'infographie ? (4) Identifiez-vous des erreurs dans



l'infographie, si oui comment pourrions-nous les corriger ? (5) Y a-t-il quelque chose d'autre que vous aimeriez nous partager ?

Résultats

Durant la phase préparatoire, les 27 indicateurs utilisés par les membres du CISSS du Bas-Saint-Laurent ont été réduits et définis autour de 14 propositions de l'équipe de recherche. Celles-ci ont été soumises aux 27 personnes expertes ayant manifesté leur intérêt, représentant 11 des

lorsque le fonctionnement de la personne est prévisible, huit caractéristiques permettent de guider la prise de décision clinique pour déterminer quel dispensateur de soins privilégier pour l'offre d'aide à l'hygiène corporelle aux personnes vivant à domicile.

17 régions administratives du RSSS. Elles sont formées principalement en ergothérapie (33 %), soins infirmiers (26 %), ou service social (6 %), assument pour la plupart un rôle de gestion (56 %) ou de conseil (19 %), et cumulent en moyenne 20 ans d'expérience dans le RSSS (étendu de 2 à 37 ans).

Dès la première vague de consultation, les personnes expertes étaient d'accord avec 7 des 14 propositions de l'équipe de recherche (ces propositions furent retenues pour les prochaines vagues), tandis qu'elles étaient en désaccord pour 2 (rejetées). Durant la deuxième vague, sept personnes expertes volontaires ont échangé au regard des cinq propositions sources d'indécision dans le groupe. Immédiatement après les discussions (durée : 109 minutes), durant la troisième et dernière vague, quatre des cinq propositions sources d'indécision ont été rejetées par les personnes expertes alors qu'une a été retenue. Au final, selon les personnes expertes, au moment d'assigner un dispensateur d'assistance à l'hygiène corporelle à domicile à une personne dont le fonctionnement est prévisible, il est souhaitable de se demander si cette dernière (1) comprend, communique et respecte ses contre-indications médicales, (2) porte une stomie ou (3) une sonde urinaire, (4) collabore, (5) nécessite un entraînement en vue d'un retour à l'autonomie, (6) a un environnement attentif et vigilant, (7) présente un risque de plaies et (8) a des antécédents de chutes.

L'infographie résultante de la phase de finalisation a été présentée à 4 personnes expertes volontaires (parmi le groupe initial de 27) : elles sont totalement d'accord que la liste finale des éléments caractérisant une situation simple d'assistance à l'hygiène à domicile est acceptable et que l'outil d'aide à la décision est utile (modes de 10 et étendues de 8 à 10 sur l'échelle de Likert à 10 niveaux). En effet, outre trois suggestions de modifications mineures qui ont été intégrées, les personnes expertes considèrent que l'infographie « est un bon outil » (PE3) et qu'elle « correspond aux commentaires qui ont été fournis [lors de la rencontre virtuelle] » (PE1).

Conclusion

Le consensus formalisé indique que, lorsque le fonctionnement de la personne est prévisible, huit caractéristiques permettent de guider la prise de décision clinique pour déterminer quel dispensateur de soins privilégier pour l'offre d'aide à l'hygiène corporelle aux personnes vivant à domicile. La version finale de l'infographie reproduite ici est téléchargeable en libre accès sur le babillard électronique ManonGuay.ca. Puisque l'assistance pour l'hygiène corporelle représente une proportion importante des besoins et des soins offerts aux personnes en perte d'autonomie vivant à domicile, l'infographie peut soutenir la prise de décision partagée pour l'allocation équitable des ressources dans le RSSS.



RÉFÉRENCES

Baker, J., Lovell, K. & Harris, N. (2006) How expert are the experts? An exploration of the concept of 'expert' within Delphi panel techniques. *Nurse Researcher*; 14(1):59-70. doi: 10.7748/nr2006.10.14.1.59.c6010.

Fitch, K., Bernstein, S.J., Aguilar, M.D., Burnand, B., LaCalle, J.R., Lazaro, P., van het Loo, M., McDonnell, J., Vader, J.P. & Kahan, J.P. (2001). *The Rand/UCLA Appropriateness Method User's Manual*. RAND. Santa Monica.

M. Babillard électronique de Manon Guay [en ligne] 2024 [<https://manon-guay.ca/>] [consulté le 1^{er} novembre 2024]

Guay, M., Dubois, M. F., Desrosiers, J., & Robitaille, J. (2012). Identifying

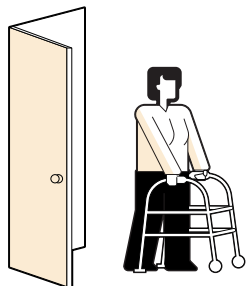
characteristics of 'straightforward cases' for which support personnel could recommend home bathing equipment. *British Journal of Occupational Therapy*, 75(12), 563-569.

Guay, M., Dubois, M. F., Robitaille, J., Desrosiers, J. (2014). Development of Algo, a Clinical Algorithm for Non-Occupational-Therapists Selecting Bathing Equipment—Développement de l'Algo, un algorithme clinique conçu l'intention du personnel non-ergothérapeute pour faciliter la sélection de l'équipement au bain. *Canadian Journal of Occupational Therapy—Revue canadienne d'ergothérapie*. 81(4), 237-246.

ASSISTANCE À L'HYGIÈNE CORPORELLE

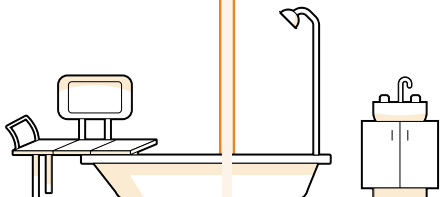
OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

Pour compléter son hygiène corporelle, au lit, au lavabo, à la cabine de douche ou à la baignoire, une personne peut avoir besoin d'aide **physique** ou **verbale** pour :



SE DÉPLACER

avec ou sans aide technique



SE TRANSFÉRER

avec ou sans aide technique



SE LAVER

QUE CONSIDÉRER AU MOMENT DE RECOMMANDER UN DISPENSATEUR POUR L'ASSISTANCE À L'HYGIÈNE CORPORELLE?

La personne doit avoir accès à un endroit adéquatement adapté pour se laver à domicile. Puis, sans égard à son âge ou à ses diagnostics médicaux, demandez-vous si la personne...

1 A un fonctionnement stable et prévisible

2 Comprend, communique et respecte par elle-même les indications médicales propres à sa situation

3 Porte une stomie ou non

4 Porte une sonde urinaire ou non

8 Présente un risque de plaies, selon l'échelle de Braden de...

23 22 21 20 19 18 17 16 15 | 14 13 12 11 10 9 8 7 6

9 A chuté pour des raisons liées...

À L'ENVIRONNEMENT
(seuil, tapis, glace, etc.)

À LA PERSONNE
(équilibre, vision, maladie, etc.)

Dispensateurs dans la communauté

Avec le soutien de l'équipe interdisciplinaire du CLSC

Auxiliaire aux services de santé et sociaux

L'ASSISTANCE À L'HYGIÈNE CORPORELLE PEUT ÊTRE OFFERTE PAR :

ASSS

Auxiliaire aux services de santé et sociaux travaillant dans les CLSC

ou

Dispensateurs dans la communauté

Personne travaillant dans la communauté

- Entreprises d'économie sociale en aide à domicile (ÉÉSAD)
- Chèques-emplois services
- Entreprises privés, personnes ou organisations
- Résidences pour personnes âgées (RPA)

Une trentaine de personnes (ergothérapie, soins infirmiers, service social, etc.) de 11 des 17 régions du Québec, ont mis en commun leur expérience afin de clarifier quelles sont les caractéristiques à considérer au moment de recommander le dispensateur de l'assistance à l'hygiène corporelle.

UDS Université de Sherbrooke

Centre de recherche sur le vieillissement
Research Centre on Aging

Préparé par Manon Guay et Karen Smith, ergothérapeutes
Graphisme : Frédéric Gosselin, www.illustre.design
Version 06.2024

Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 4.0 International



Soutien financier :
» Ordre des ergothérapeutes du Québec
» Centre de santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Ce document est disponible sur manonguay.ca



Voilà pourquoi les fauteuils sont importants

Les fauteuils cliniques et thérapeutiques sont une extension importante des soins quotidiens. Arjo propose une gamme complète de fauteuils cliniques et thérapeutiques pour les patients et le personnel soignant afin de prévenir les blessures et les chutes, d'améliorer le confort des patients et des résidents et de réduire le coût des soins.



Avant



Après

Rencontrez Barbara

Profil de la résidente:

- Utilise un cadre de marche ou un dispositif similaire
- Peut se soutenir dans une certaine mesure
- Dépend du personnel soignant dans certaines situations, mais pas dans toutes
- N'est pas aussi exigeante physiquement pour le personnel soignant
- La stimulation des capacités de mobilité restantes est importante

Nouvelles des partenaires

Nouvelles de l'ACE

LES NOUVEAUX DOCUMENTS DE PRATIQUE DE L'ACE SUR L'ERGOTHÉRAPIE DÉCRIVENT LE RÔLE DE L'ERGOTHÉRAPEUTE ET DES ASSISTANTES ET ASSISTANTS DE L'ERGOTHÉRAPEUTE DANS DIVERS DOMAINES DE PRATIQUE.

Nous sommes ravis de publier une nouvelle collection de ressources pour la communauté de l'ergothérapie afin de vous aider à partager des renseignements sur vos rôles et responsabilités avec votre clientèle, vos employeurs et employeuses, d'autres personnes travaillant à titre professionnel en santé et d'autres parties intéressées. Ces ressources peuvent également être utilisées pour sensibiliser les compagnies d'assurance, le gouvernement et le grand public à l'ergothérapie et en défendre les droits et les intérêts.

Ces documents de pratique en ergothérapie de l'ACE donnent un aperçu du rôle de l'ergothérapie dans dix domaines de pratique, dont la santé mentale, la pédiatrie, la promotion de la santé et du mieux-être, ainsi que la douleur chronique.

Ils ont tous été élaborés et révisés en collaboration avec des personnes travaillant à titre professionnel en ergothérapie possédant des connaissances et une expertise dans leurs domaines d'activité respectifs. Les documents ont également été créés conformément aux recommandations d'Occupational Therapy Canada et de la Fédération mondiale des ergothérapeutes.

[Découvrez les nouveaux documents de pratique sur l'ergothérapie dès maintenant!](#)

Plus de 30 autres documents de pratique sont en cours d'élaboration, alors restez à l'affût pour accéder à cette ressource pour une série d'autres domaines de pratique, ils seront bientôt disponibles!

Si vous avez des commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel à l'adresse practice@caot.ca.



DOCUMENTS DE PRATIQUE SUR L'ERGOTHÉRAPIE
MAINTENANT DISPONIBLE

Note

La traduction de Occupational Therapist Assistants (OTAs) est assistantes et assistants de l'ergothérapeute (AE). Ceci inclut le personnel non-ergothérapeute (PNE) qui est assigné à des activités cliniques reliées au processus ergothérapeutique au Québec. Utilisation appropriée du personnel non-ergothérapeute (PNE) : un rappel – Ordre des ergothérapeutes du Québec [oeq.org]



Pleins feux sur la relève

« Ergo en quelques mots : promouvoir la pratique professionnelle par l'entremise des réseaux sociaux »

Noémie Dallaire, Caroline Tremblay, Jordane Giguère, étudiantes à la maîtrise en ergothérapie au campus de Drummondville de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et **Valérie Lafond**, erg., M. Sc., candidate au doctorat en éthique appliquée à l'UQTR

BIEN QUE PERTINENTE ET NÉCESSAIRE AU BIEN-ÊTRE DES INDIVIDUS, L'ERGOTHÉRAPIE RESTE ENCORE TROP MÉCONNUE DE LA POPULATION ET DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ, DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION. POUR FAIRE CHANGER LA TENDANCE, LE PROJET ERGO EN QUELQUES MOTS (EQM) A ÉTÉ DÉVELOPPÉ POUR PROMOUVOIR ET CONTRIBUER AU RAYONNEMENT DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE EN ERGOTHÉRAPIE.

36

Genèse du projet

Le projet Ergo en Quelques Mots a vu le jour en 2022 grâce à l'initiative de huit étudiantes en ergothérapie du Campus de Drummondville de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) : Ariel Beaulé-Diamond, Valérie Beaugard, Noémie Dallaire, Jordane Giguère, Anka Gilbert, Joanie Michaud, Caroline Tremblay et Joëlle Vivier. À l'aube de leur entrée sur le marché du travail, plusieurs inquiétudes, appréhensions et défis ont été soulevés dans le cadre des stages, lesquels sont relatifs à la méconnaissance de la profession, tant auprès du grand public que des professionnels de la santé avec lesquels les ergothérapeutes collaborent. Comment faire notre place en tant qu'ergothérapeute et promouvoir la valeur ajoutée de la profession au sein des équipes multidisciplinaires et interdisciplinaires ? Comment expliquer clairement le rôle de l'ergothérapie ? Comment soutenir le partage de connaissances sur les saines habitudes de vie auprès des clients ? Ce sont ces questions qui ont orienté le projet et auxquelles tentent de répondre les capsules informatives produites. Ainsi, la mission d'EQM est de promouvoir l'ergothérapie en informant et sensibilisant la population ainsi que les professionnel(le)s de la santé, des services sociaux et de l'éducation sur la pertinence de cette profession et ses



Les huit étudiantes fondatrices d'EQM

contributions potentielles relatives aux problématiques occupationnelles. EQM vise donc à soutenir la participation aux habitudes de vie saines à tous les âges et à promouvoir la collaboration interprofessionnelle en mettant en lumière la valeur ajoutée de l'ergothérapie.

Les réalisations d'EQM pour promouvoir l'ergothérapie

Pour atteindre cette mission, EQM utilise principalement les réseaux sociaux pour partager des capsules informatives



Les étudiantes obtiennent une bourse au Gala Forces AVENIR

imaginées. À ce jour, 74 publications ont été diffusées, incluant des conseils basés sur des données probantes pour favoriser notamment la santé physique et mentale. Ces capsules, révisées par des professeurs et chargés de cours du département, abordent des thèmes variés, tels que la gestion du stress et de la douleur, ainsi que des stratégies de protection articulaire, d'hygiène posturale et d'hygiène du sommeil. D'autres capsules illustrent également le processus clinique d'évaluation et d'intervention en ergothérapie à travers des exemples de cas cliniques afin de vulgariser le rôle et les avantages de la profession. Enfin, en collaboration avec des ergothérapeutes cliniciens, des capsules vidéo sont produites et partagées, dans lesquelles un portrait de leur pratique professionnelle auprès de diverses clientèles est dressé.

Par ailleurs, 2023 est une année qui s'est déroulée sous le signe de la reconnaissance pour EQM. D'abord, l'infolettre interne destinée aux employés du CIUSSS-MCQ, le Pratico, a diffusé un court article pour promouvoir le contenu d'EQM lors de la journée mondiale de l'ergothérapie. Le projet a également été partagé dans le journal *l'Express de Drummondville* (LeBlond, 2023), contribuant ainsi à sa reconnaissance auprès de la population. Dans un autre ordre d'idées, EQM a pris part à trois événements depuis sa création, soit le Gala Forces AVENIR visant à reconnaître, honorer et promouvoir l'engagement étudiant, le Salon santé et bien-être des aînés de Drummondville regroupant près d'une soixantaine d'exposants présentant les services de la région, puis Rire Sans Modération, une soirée d'humour pour sensibiliser à une consommation responsable. Par ailleurs, en 2024, EQM a été sollicitée pour offrir une conférence sur la santé mentale au travail en partenariat avec le réseau des délégués sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Enfin, EQM se trouvera parmi les conférenciers au colloque de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) qui se tiendra les 14 et 15 novembre 2024. C'est une grande opportunité pour l'équipe de promouvoir la valeur ajoutée des réseaux sociaux dans la collaboration interdisciplinaire et intersectorielle en ergothérapie.

Un projet à portée nationale et internationale

Les activités d'EQM ont permis d'atteindre pas moins de 1 800 abonnés sur les réseaux sociaux ainsi que des professionnels de la santé à l'échelle internationale. En effet, grâce à des partenariats avec différentes organisations, notamment l'OEQ et la revue des ergothérapeutes du Québec Erg-Go, les publications d'EQM ont également rejoint des ergothérapeutes en France, lesquels les utilisent pour faire la promotion des différents rôles des ergothérapeutes. D'ailleurs, plusieurs cliniques privées et organismes de la province contribuent au rayonnement du projet en partageant les publications sur leurs réseaux sociaux. L'impact de ces efforts se reflète dans la popularité croissante du projet et l'utilisation de ses ressources par les professionnels pour simplifier des concepts complexes pour la clientèle.

L'avenir d'EQM

En ce qui concerne l'avenir du projet, les étudiantes, qui seront diplômées en décembre prochain, ont de nombreuses idées pour continuer à faire rayonner ce projet qui leur tient à cœur. Pour l'instant, différentes avenues sont explorées pour développer de nouveaux volets permettant de répondre aux divers besoins de la population générale et des ergothérapeutes de la province. Par exemple, en accord avec la compétence Culture, équité et justice du Référentiel de compétences pour les ergothérapeutes au Canada (ACORE, ACPUE et ACE, 2021), EQM souhaite intégrer un plus grand nombre de publications en lien avec les pratiques émergentes tout en valorisant une pratique basée sur les faits probants. Jusqu'à maintenant, quelques sujets ont été abordés, mais bien d'autres thématiques restent à couvrir. Chose certaine, la motivation à poursuivre cet engagement demeure bien présente chez les porteuses du projet.

Pour en apprendre davantage sur le contenu d'EQM, rejoignez-les sur [Facebook](#) ou [Instagram](#).



RÉFÉRENCES

ACORE, ACPUE et ACE. *Référentiel de compétences pour les ergothérapeutes au Canada*, [Fichier PDF], 2021, 28 p. [<https://acoto-acore.org/wp-content/uploads/2022/08/01-Compétency-Documents-FR-web.pdf>]

LEBLOND, Emmanuelle. « Démystifier l'ergothérapie, une publication à la fois ». *L'Express*. 12 janvier 2023. Disponible : <https://www.journalexpress.ca/2023/01/12/demystifier-lergotherapie-une-publication-a-la-fois/>

Avis de limitation du droit d'exercice

Avis est par la présente donné que dans le cadre d'une demande d'inscription au Tableau de l'Ordre après y avoir fait défaut pendant plus de 3 ans, M^{me} **Linda Berthiaume** (permis n° 11-158), dont le domicile professionnel est situé à Cowansville, a fait l'objet d'une décision du comité d'admission de l'Ordre le 10 mai 2024.

Au terme de sa décision, le comité a autorisé M^{me} Berthiaume à s'inscrire au Tableau de l'Ordre, mais a limité son droit d'exercer ses activités professionnelles comme suit :

- M^{me} Berthiaume ne peut exercer les activités professionnelles comprises dans le champ d'exercice de l'ergothérapie autrement que dans le cadre du stage de formation clinique supervisée d'une durée de 280 heures et de la supervision professionnelle (si applicable)

d'une durée de 6 mois qui lui ont été imposés en application de l'article 1 du Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et de l'alinéa 2 de l'article 45.3 du Code des professions ;

M^{me} Berthiaume n'est pas autorisée à superviser des stagiaires.

Ces limitations sont en vigueur depuis le 21 août 2024 et prévaudront jusqu'à la réussite des mesures de perfectionnement.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 182.9 du Code des professions.

M^e Yannick Chartrand,
secrétaire général

Avis de radiation temporaire (Dossier 17-23-00055)

AVIS est par la présente donné que madame **Sydney Wajcman**, ergothérapeute (n° 18-159), dont le domicile professionnel est situé à Montréal, a été déclarée coupable le 24 juillet 2024 par le Conseil de discipline de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec de l'infraction suivante, commise à Laval, entre le ou vers le 12 février 2020 et le 30 novembre 2020 :

- Avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes généralement reconnues et les règles de l'art (chef 1) ;

Le même jour, le Conseil de discipline a imposé à M^{me} Wajcman **une période de radiation temporaire de**

3 semaines sous le chef 1 de la plainte. La décision du Conseil étant exécutoire le 31^{ème} jour de sa signification à l'intimée, **M^{me} Sydney Wajcman est donc radiée du Tableau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pour une période de 3 semaines à compter du 26 août 2024.**

Le présent avis est donné en vertu des articles 156 et 180 du Code des professions.

Montréal, le 26 août 2024

M^e Caroline Fortier,
secrétaire du Conseil de discipline

Bienvenue aux nouveaux membres



L'Ordre des ergothérapeutes du Québec présente les nouveaux membres qui se sont joints du 1^{er} juillet au 15 septembre 2024 à la profession. Nous sommes fiers de les accueillir et leur souhaitons une carrière à la hauteur de leurs aspirations. <

- Blanchet, Samantha
- Brouillette, Shany
- Caron, Élizabeth
- Caron-Poulin, Gabrielle
- Cheikh, Joachim
- Cheng, Po-Chieh
- Côté, Émilie
- Courchesne, Victor-Olivier
- Desrosiers, Ève
- Fournier, Catherine
- Gagnon, Camille
- Gros, Laurence
- Heal, Tanya
- Hebert, Virginie
- Larocque, Laurie
- Lefebvre, Marie-Ève
- Levesque, Ariane
- Pilon, Catherine
- Richard, Victoria
- Roy, Aglaé
- Simoneau, Judith
- Tordjman, Céline
- Tremblay-Perreault, Pascale <

FORMATIONS CONTINUES ERGONOMIE ET PRÉVENTION

DEUX DEMI-JOURNÉES EN VISIOCONFÉRENCE

SUJETS OFFERTS :

- Manutention manuelle
- Ergonomie de bureau
- Analyse ergonomique (modèle conceptuel)
- Limitations fonctionnelles
- Évaluation de l'activité de travail en fonction d'un segment précis du corps :
 - Atelier sur la colonne dorso-lombaire
 - Atelier sur la colonne cervicale
 - Atelier sur l'épaule
 - Atelier sur le coude, main et poignet
- Coffre à outils en réadaptation
- Formations personnalisées sur demande

NOUVEAUTÉ :

- Rencontre de suivi de la formation 1 mois après sous forme de dîner-atelier virtuel



PASCALINE ELOY, ERGOTHÉRAPEUTE ET ERGONOME, MET À PROFIT SES CONNAISSANCES ET SON EXPÉRIENCE POUR OFFRIR DES FORMATIONS AUX ERGOTHÉRAPEUTES QUI VEULENT MIEUX S'OUTILLER DANS LE CHAMP DE L'INTERVENTION ERGONOMIQUE, LA SANTÉ AU TRAVAIL ET LA RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE.

FAITES VENIR LA FORMATRICE DANS VOTRE LIEU DE PRATIQUE

LES FORMATIONS PEUVENT ÊTRE DONNÉES À VOTRE ÉQUIPE DIRECTEMENT DANS VOTRE LIEU DE PRATIQUE ET PEUVENT ÊTRE PERSONNALISÉES POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS.

INSCRIPTION ET PAIEMENT EN LIGNE

eloyergo.com/formations

info@eloyergo.com

450 522-0318





PLUS DE 35 ANS... DE SOLUTION ET DE RÉSULTATS !

Fidèle à nos convictions et nous tenant à vos côtés pour la sécurité et le confort du patient, nous vous remercions d'être le point de contact entre nous et eux, en nous permettant de participer à ce noble travail qui est le vôtre.

Notre plus grande fierté, est d'avoir maintenu l'équilibre et la continuité de nos produits afin que vous puissiez prodiguer les meilleurs soins possibles à vos patients.

Leika désire participer au développement du système de santé et se tenir aux côtés de tous les professionnels, en particulier les ergothérapeutes. C'est pour cela qu'elle ajoute à son catalogue des nouveaux produits, afin de faciliter le choix et surtout vous aidez à atteindre vos objectifs.



medicaux@leika.ca
450-659-1991
Télécopieur : 450 659-4925



BROSSARD
Siège social
9585, rue Ignace
Local D
Brossard (Québec)
J4Y 2P3

Québec
710, rue Bouvier
Local 103
Québec (Québec)
G2J 1C2

Sherbrooke
1179, 12e Avenue Nord
Sherbrooke (Québec)
J1E 2X4